

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE EPAGE DU BASSIN VERSANT DE LA  
GROSNE  
N°32022**

Séance du 24 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le jeudi vingt quatre février, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de JALOGNY, sous la présidence du Président Jean-François BORDET.

| NOMBRES DE MEMBRES |          |                                                  |
|--------------------|----------|--------------------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés                     |
| 15                 | 11       | 10<br>Pour : 10<br>Contre : 0<br>Abstentions : 0 |

**Etaient présents :**

GELIN Daniel, FARENC Jean-François, DELPEUCH Jean-Luc, PONCET Guy, DUPARAY Alexandre, GUENARD Pascal, BORDET Jean-François, DURIAUX Philippe, LABULLE Marc

**Procurations :**

PARRET Thierry à DUPARAY Alexandre, PROTET Christian à BORDET Jean-François

**Etai(en)t absent(s) :**

BURTEAU Gilles, MORIN Jean-Marc, MARTINOT Rémy, THEVENON René

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 14 février 2022        |

**Etai(en)t excusé(s) :**

|                  |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 24/02/2022       |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : DUPARAY Alexandre

|                   |
|-------------------|
| 01/03/2022        |
| et publication du |
| 06/03/2022        |

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021  
DU TRESORIER DE CLUNY**

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par Mr Luc VOISIN à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Comité Syndical en même temps que le compte administratif.

**Le Comité Syndical,  
à l'unanimité,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2021 du trésorier de cluny, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CLUNY le 24 février 2022

Le Président BORDET Jean-François

